

## La délibération autorisant la vente de l'ancienne gendarmerie de Tarare annulée !!!

Nous vous avons informés par un bulletin d'actualités spécial, le N°15, des faits et de la procédure engagée par CANOL. Le Tribunal vient de nous donner raison : **il a reconnu que les contribuables de Tarare avaient bien subi un préjudice correspondant à l'évaluation de la destruction de certains bâtiments vétustes et que la société ARLIM avait donc bénéficié d'un avantage économique non justifié.** Ce jugement a été obtenu grâce à la demande conjointe d'un de nos adhérents de Tarare.

Nous vous rappelons que le procureur de la République de Villefranche s'est saisi de cette affaire et a confié l'enquête à la division financière de la direction interrégionale de la police judiciaire pour vérifier s'il n'y a pas eu **prise illégale d'intérêts.**

Affaire à suivre...

## Nouvelle augmentation de la fiscalité pour les ménages au Grand Lyon

Depuis la mise en place de la TPU (taxe professionnelle unique), les ménages ne paient plus de taxe d'habitation, ni de taxe foncière au Grand Lyon. **Le seul moyen de faire contribuer les ménages à l'augmentation des dépenses du Grand Lyon est d'augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).**

**La Communauté Urbaine de Lyon vient donc de décider de majorer de 10% les recettes de TEOM dans son budget 2006,** ce qui devrait procurer une rentrée supplémentaire de 8,6 millions d'euros (budget : 94,7 M€). La justification apportée est le coût de l'application de nouvelles normes dans le traitement et celui des déchetteries. Aucun compte distinct des opérations d'élimination des déchets n'est publié et cette majoration ne nous paraît pas justifiée. Une demande d'explication a été adressée au Président du Grand Lyon.

**Mais rien ne semble être fait pour diminuer le coût de la collecte, ni pour rendre cette gestion transparente, ni pour la rendre plus équitable, toutes choses que CANOL a dénoncées dans son bulletin N°23 !**

Cette augmentation de la fiscalité ne suffira pas à équilibrer le budget, **puisque'il est prévu d'augmenter la dette de 143 millions d'euros!**

## Le Cri du Contribuable parle de CANOL

Le prochain numéro du "**Cri du Contribuable**", mensuel édité par "**CONTRIBUABLES ASSOCIES**" (135 000 membres), consacre une page entière aux activités de CANOL dans son numéro de février.

On peut le trouver chez tous les marchands de journaux en début de chaque mois au prix de 2,50 €.

On peut aussi s'y abonner en envoyant un chèque de 27,50 € au Cri du Contribuable, 42, rue des Jeûneurs, 75002 Paris.

## Un député du Rhône ose s'attaquer à un des privilèges des fonctionnaires !

**Philippe COCHET, député de la 5<sup>ème</sup> circonscription,** a posé une question écrite au Ministre de la Fonction Publique, **lui demandant d'intégrer les logements de fonction dans les revenus des fonctionnaires.**

Ceci permettrait non seulement un meilleur recensement des biens de l'Etat, mais aussi **de découvrir de nouveaux justiciables de l'I.S.F.**

Le Ministre n'a pas encore répondu !

## La future collection du Musée "Sciences et Sociétés" s'étoffe !

*"Le Museum a mis en route un chantier de collections destiné à enrichir le fonds par de nouvelles acquisitions. Celles-ci visent à compléter le propos des expositions de synthèse et de référence du futur Musée des Confluences".*

C'est à ce titre que le Département du Rhône a décidé d'acquérir **une sculpture anthropomorphe en bois du Burkina Faso pour la modique somme de 100 000 €.**

**Le secrétaire général UMP du département, Michel HAVARD, propose, lui, de reporter d'un an ce projet de musée ainsi que le tronçon de tramway LESLYS... afin de limiter la hausse de la fiscalité.**

Quant à **la construction même du Musée,** sa conception architecturale et l'emplacement choisi sont tels que quelques sociétés de Travaux publics n'auraient pas voulu répondre à l'appel d'offres du fait du caractère "ubuesque" de ce projet. **Son coût initial de 175 millions d'euros serait déjà dépassé.** Quant à la prévision de 500 000 visiteurs par an (2 fois plus que le Musée des Beaux-Arts et le Musée Gadagne réunis) elle est jugée tout-à-fait "utopique"!

**Avec ce type de décisions, il ne nous faut pas nous étonner que nos impôts augmentent!**

## Le charme discret des millions votés de nuit !

Vous a-t-on dit et répété, ces derniers mois, que la France était cousue de dettes, et que tous les comptes publics étaient dans le rouge ? ...Balivernes !

A 3 heures du matin le 22 novembre à l'Assemblée nationale et à minuit le 13 décembre au Sénat, les parlementaires se sont, en quelques minutes et sans débat, attribué respectivement 92 millions d'euros et 63,5 millions d'euros dans le budget 2006...

Les groupes politiques se répartiront la manne en fonction du nombre d'élus. Chacun pourra ainsi "acheter" les voix intéressantes dans une débauche de clientélisme\*.

\* Information relevée dans le Canard enchaîné du 28 décembre 2005.

## Donnons aux députés les moyens de contrôler les dépenses de l'Etat !

**Pouvoir enfin contrôler les comptes de l'administration française, c'est ce que demande le député Jean-Michel FOURGOUS.**

**Les députés n'ont pas pu trouver 100 millions d'euros de réduction de dépenses dans la récente loi de finances...** alors qu'ils espéraient pouvoir faire baisser les dépenses de l'Etat de 5 milliards, ceci faute d'arguments! Pour pallier ce genre de mésaventure, ce courageux député vient de déposer un projet de loi dotant le Parlement de moyens d'investigations propres : **il demande la création d'un Office Français d'Evaluation et de Contrôle (OFEC). Il épaulerait les députés dans leurs investigations et obligerait chaque année une cinquantaine d'administrations à rendre des comptes !** Cela existe déjà en Grande-Bretagne et produit de très bons résultats. Pourquoi ne pas en faire autant en France?

## Devinez qui finance les aires d'accueil des gens du voyage?

La loi du 5 juillet 2000 oblige chaque département à élaborer un schéma d'accueil des gens du voyage. **Les communes figurant au schéma départemental recevront 10.671,50 € de l'Etat et 4.573,50 € du Département par place de caravane créée et aménagée.**

**Le coût mensuel d'une place a été estimée à 264,90 €.** Son financement sera assuré de la manière suivante :

- Etat 132,45 €
- Département 43,49 €
- Communauté Urbaine 43,49 €
- Autres EPCI/communes 15,47 €
- **Usagers 30,00 €**

Il est précisé que *"le montant du droit d'usage par place de caravane doit être compatible avec le niveau de ressources des populations concernées, et en cohérence avec le niveau de prestation offerte"*. **Il a donc été convenu de faire payer un montant de 1€ par jour et par place, hors fluides.**

Est-ce le montant que vous payez dans votre terrain de camping préféré?

## L'association "Contribuables Associés" interpelle les députés

Dans une petite plaquette de 3 volets, titrée **Comment Bercy vous trompe**, (élaboration du Budget 2006) cette association alerte les parlementaires en dénonçant **4 artifices ...** parmi les plus grossiers :

- sur-évaluer les prévisions de croissance pour majorer les recettes, et permettre de nouvelles dépenses
- sous-évaluer la dépense pour mieux la faire accepter
- faire croire à des rallonges budgétaires providentielles
- donner l'illusion d'une stabilisation des dépenses en les décentralisant

et, point par point, les apostrophe ainsi :

**1/ Comment voter un budget basé sur une croissance hypothétique ?**

**2/ Qui décide de la dépense publique ... le Parlement, ou l'Administration ?**

**3/ Refusez le pillage budgétaire!**

**4/ Ne soyez pas complices de cette fausse maîtrise des dépenses !**

## Aide sociale : de généreux conseils généraux !

Selon une étude du Ministère de l'Emploi et de la Santé, les "dépenses nettes" engagées par les conseils généraux au titre des **aides sociales ont atteint 21,3 milliards d'euros en 2004, contre 15,3 milliards l'année précédente (+39% !)**.

Pour la France métropolitaine, **le RMI** vient en tête, (5,4 MM€). Arrivent ensuite **l'Aide Sociale à l'Enfance** (5,2 MM€), **l'Aide aux Personnes Agées** (5 MM€) et **l'Aide aux Personnes Handicapées** (3,6 MM€).

## Echec ! ... mais jamais Mat !

L'association **Lyon Olympique Echecs** a avisé la ville de Lyon qu'elle avait un **besoin immédiat de 18 300 € pour combler son déficit de trésorerie.**

**Elle avait déjà reçu de la ville 44 000 € en 2005** au titre du soutien aux sports de haut niveau, à la formation des jeunes et à la coordination du programme "échecs" dans les classes primaires de Lyon!

Les 18 300 € ont été versés à titre exceptionnel... mais évidemment pas à valoir sur la subvention 2006 !

Ceci confirme les analyses de notre bulletin n°22 : qu'importe de dépenser sans compter, il suffit de demander à la Ville de Lyon de combler les trous!

## ADAMARA : Un lieu incontournable ... de la vie musicale lyonnaise.

L'Association pour le **Développement des Artistes et des Musiques Actuelles en Rhône-Alpes** gère le café-concert **Le Bistroy "café-concert de la Croix-Rousse et lieu incontournable de la vie musicale lyonnaise, promoteur des artistes lyonnais méconnus ou en voie de développement"**, selon le Conseil Municipal de Lyon.

Ce dernier vient de lui attribuer 4.000 € de rallonge **pour répondre aux plaintes des habitants dérangés par des nuisances sonores.** Cette association aura donc financé l'intégralité de son insonorisation (19 000 €) par des subventions publiques, ayant déjà reçu 5 000 € de la ville et 10 000 € du Conseil Régional!

Les conseillers délibèrent, le maire signe, et les contribuables n'ont pas d'autre choix que de payer ...

## A la Compagnie La Goutte, le succès amène la ruine !

Tous les arguments sont bons pour distribuer l'argent des contribuables : **la Compagnie La Goutte, qui anime le Théâtre de la Croix-Rousse, s'est vu attribuer en 2005 une subvention de 400 000 € de la part de la Ville de Lyon.**

Elle vient d'annoncer **que sa fréquentation avait augmenté de 210 %.** C'est magnifique! et on aurait pu penser que ses recettes s'étant accrues dans les mêmes proportions, elle allait donc pouvoir rembourser une partie de cette subvention et ne plus rien demander les prochaines années !

**Il n'en est rien! Elle a réclamé à la Ville de Lyon une rallonge de 50 000 € pour cause de dépenses supplémentaires... et elle l'a obtenue !!!**

**Ces trois derniers exemples ne donnent pas seulement l'impression mais démontrent que la Ville de Lyon n'a aucune considération pour l'argent des contribuables et le dépense sans aucun contrôle ni aucune limite !**